

# Moralisation de la vie publique : le scandale des prises illégales d'intérêt dans l'éolien éclate au grand jour !

Alors que l'office de police de l'Union Européenne vient de dévoiler que le secteur de l'éolien est totalement infiltré par la Mafia , la filière éolienne connaît aujourd'hui en France une véritable tempête judiciaire qui risque de l'emporter définitivement.

En effet, de nombreuses personnes ou associations opposées à l'éolien se sont intéressées à l'implication personnelle des élus dans le cadre de l'implantation des projets éoliens. Quelle ne fut pas leur surprise de constater qu'en grande partie les terrains qui allaient recevoir les éoliennes appartenaient à des élus ou des membres de leurs familles. Ce qui est parfaitement contraire à toute déontologie de l'élu mais également au code pénal qui réprime ces prises illégales d'intérêt de 5 ans de prison et 750.000 euros d'amendes.

Le problème c'est qu'il est juridiquement illégal pour un élu de participer à un vote qui prévoit un projet éolien tout en bénéficiant d'intérêt direct ou indirecte sur le projet qui a été débattu. L'élu a l'obligation de quitter la pièce de délibération au moment du vote pour ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Face à ces situations presque systématiques les associations anti-éoliens ont commencé à porter plainte auprès des Procureurs de la République et ceci dans la France entière.

Le Sénateur UMP Jean Claude Lenoir de l'Orne a défendu au Sénat les élus en s'offusquant que des élus de bonne foi soient « entendus encadrés par des gendarmes », la Ministre Delphine BATHO a répondu aux associations par des arguties juridique infondées, la Préfète de Mayenne Madame Corinne ORZECOWSKI a dans un courrier considéré que la prise illégale d'intérêt en matière éolienne était « inévitable dans certaine commune rurale en raison de leur population et de leur taille » et même la Préfecture de l'Orne a récemment délivré le permis de construire pour 11 éoliennes alors que le Procureur de la République estimaient que plusieurs élus étaient en situation de prise illégale d'intérêts.

Bref, le système politique et administratif actuel a largement cautionné des pratiques douteuses des petits élus qui estimaient avoir le pouvoir de bénéficier de l'implantation des mâts assurés du soutien des élus et fonctionnaires centraux et d'une totale impunité. On est loin de la République exemplaire souhaitée par Monsieur François Hollande !

Ce système est manifestement à bout de souffle et le château de carte s'apprête à tomber. Le 27 juin et le 3 juillet, les associations anti-éolien ont obtenu une très grande victoire avec les premières condamnations par les Tribunal correctionnel d'Argentan et de Puyen de plusieurs élus au titre des prises illégale d'intérêts et du recel de prise illégale d'intérêts. Certains élus ont été condamnés jusqu'à 4 mois de prison avec sursis et 8000 euros d'amende. Dans l'Orne, le Procureur a reconnu que 12 élus étaient en situation de prise illégale d'intérêt. Dans ces réquisitoires le Procureur de Haute-Loire a estimé que "la moralisation de la vie publique concerne tout le monde pour que la démocratie soit irréprochable, pas seulement les ministres mais aussi les élus locaux". L'amende infligée a été supérieure à ce que souhaitait le procureur.

Ces décisions constituent un véritable tremblement de terre pour la filière éolienne déjà confrontée à

un très grand nombre de contentieux à l'échelle nationale et européenne. En effet, ces décisions confortent les nombreuses plaintes qui ont été déjà déposées (une dizaine rien qu'en Basse Normandie) et devraient inciter l'ensemble des 1500 associations anti-éolien à suivre l'exemple des premières.

A moins que l'Assemblée Nationale vote une loi d'amnistie (ce qui semble peu probable), les tribunaux correctionnels de la France entière risquent de connaître dans les mois qui suivent une quantité très importante de dossiers de prise illégale d'intérêt dans le domaine éolien.

Décidemment, après la saisie de 1,3 milliards d'actifs éolien à la mafia calabraise, la filière éolienne a définitivement perdu son image d'énergie propre. Il s'agit en réalité d'une histoire de gros sous qui mêle corruption, trafic de certificats carbone et paradis fiscaux et qui porte durablement atteinte au paysage et à la biodiversité.